

31.01.2006 - 16:42 Uhr

Compensation du renchérissement : le personnel de la Confédération s'est fait pigeonner

Berne (ots) -

Le résultat du compte financier 2005 présenté aujourd'hui par le Ministre des finances Hans-Rudolf Merz clarifie à tout le moins un point, à savoir : à l'aide de pronostics négatifs, on a trompé les employé(e)s la Confédération sur la compensation du renchérissement. Les syndicats APC, garanto et ssp de la Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC) se sont opposés, à la fin 2005, au diktat du Conseil fédéral. Alors qu'en dehors de la Confédération, les augmentations de salaire ordinaires et assurées se situent, pour 2006, entre 1 et 3%, le Conseil fédéral justifie le versement au personnel de la Confédération d'une « allocation unique » augmentée de seulement 0,5% en invoquant la situation soi-disant misérable des finances, situation qui ne lui laisserait aucune marge de manœuvre.

Aujourd'hui, quelques semaines plus tard seulement, Monsieur Merz présente un résultat du compte 2005 « bien meilleur que prévu », loin de ses prévisions budgétaires sciemment pessimistes, avec plus de 500 millions de recettes supplémentaires et 1,1 milliard de dépenses en moins. Et cela, sans compter plus de 8 milliards de recettes supplémentaires de la Banque nationale et de Swisscom. Les dépenses, moins importantes, sont donc inférieures de 1,8 milliard à la sévère prescription décidée par le Parlement, conformément au frein à l'endettement. Il existe donc une marge de manœuvre pour une augmentation de salaire en faveur du personnel. On est tenté de soupçonner le Conseil fédéral d'avoir, à la fin 2005, volontairement qualifié la situation financière de mauvaise afin de refuser la compensation du renchérissement au personnel de la Confédération. Au vu de la diminution de 2% supplémentaires des dépenses relatives au personnel en 2005 et des 865 emplois supprimés à des fins d'économie, c'est là un affront.

La CNPC exige du Conseil fédéral qu'il compense en 2007 ce démantèlement des salaires et octroie au personnel de la Confédération les augmentations de salaires réels qu'il lui refuse depuis plus de dix ans.

Hans Müller, APC et président de la CNPC (079 406 93 38), Giordano Schera, garanto (079 322 16 04), Christof Jakob, ssp/vpod, (079 781 90 28) et Rolf Zimmermann, secrétariat de la CNPC (079 756 89 50), se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

COMMUNAUTE DE NEGOCIATION DU PERSONNEL DE LA CONFEDERATION (CNPC)